

Metz, de s'appuyer en temps d'élections d'une façon trop prononcée sur le concours des cabaretiers, n'étaient pas fondés.

L'abolition de la taxe sur les barrières (1852) fut d'une importance capitale pour le pays tout entier — et non pas au seul profit de l'industrie sidérurgique. Avec cette mesure le gouvernement luxembourgeois devança la Belgique de six et la Prusse de 20 ans. (12)

A la rentrée de la Chambre en octobre 1852, le gouvernement Willmar fut assez vivement attaqué, notamment par le baron de Tornaco qui prétendait que le pays n'était pas heureux. Lorsque le châtelain de Sanem se demanda, à propos des chemins de fer que l'on faisait miroiter devant les yeux du public, s'ils allaient vraiment enrichir le pays, Norbert Metz répliqua qu'en comparaison avec d'autres pays, notre situation pouvait être considérée comme heureuse; que la richesse ne rendait d'ailleurs heureux ni le particulier ni l'Etat; que se satisfaire de sa situation s'est d'être heureux. A l'assertion de Tornaco que les ressources extraordinaires étaient épuisées, l'administrateur des Finances opposa un démenti formel : elles s'élevaient encore à 300 000 francs. (12 bis)

Au cours de la séance du 14. 10. 1852 le passage de l'adresse en réponse au discours du trône concernant les rapports entre l'Eglise et l'Etat fournit ample moisson à discussion.

Les dissensions au sein du gouvernement percèrent lorsque Willmar se déclara d'accord d'accepter une motion qui tendait « à donner des garanties de stabilité suffisantes au clergé luxembourgeois », mention combattue par Ch. Th. André qui craignait le retour de Mgr Laurent.

Norbert Metz s'était prononcé pour le projet original.

Le 30. 11. 1852 fut promulguée la loi portant institution de timbres-poste pour l'affranchissement de lettres.

Depuis 1850, le Grand-Duché en tant qu'adhérent à l'Union postale austro-allemand, se trouvait en instance de prendre les mesures nécessaires à l'introduction de « l'affranchissement préalable des envois postaux au moyen de *timbres-poste*. » Norbert Metz avait envoyé le graveur Fr. Barth-Wahl et le mécanicien Henri Michel (son voisin à Eich-Muhlenbach) à Bruxelles pour y étudier l'impression des timbres-poste. A leur retour, Barth et Michel furent chargés respectivement de la fourniture du matériel d'impression dont des presses à taille douce. L'exécution se fit sous la direction et la surveillance du conservateur du timbre à Bruxelles, Raikem. (13) Nos superbes premiers timbres de 1 Silbergroß (12 1/2 centimes) et de 10 centimes furent mis en circulation en 1852 ; ils ne cessent d'être convoités par tout collectionneur luxembourgeois et étranger qui se respecte.

En présence des grands efforts faits par le gouvernement Willmar dans l'intérêt de l'extension du réseau routier, l'opposition fut assez malicieuse pour y reconnaître la main de Norbert Metz : en endettant les communes par les frais de la voirie et en les forçant de vendre